

**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°134/2023**

Envoyé en préfecture le 14/11/2023  
Reçu en préfecture le 14/11/2023  
Publié le   
ID : 039-200090579-20231108-D\_2023\_134-DE

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 88  
Suppléants présents : 2  
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

13/11/2023

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents :** JULLEROT Pascal ; GIBOZ Brigitte.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BAILLY Hervé à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PIETRIGA Guy à MOREL BAILLY Hélène ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette.

**Excusés :** BAUDIER Stéphanie ; FATON Patrice ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

**Absents :** ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BRIDE Frédéric ; BIN Richard ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PERRIN Alexandre.

**Objet : CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL - Validation du plan d'actions et de la phase 2**

Rapporteur : Jean-Paul DUTHION

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Pays Lédonien a signé en décembre 2021 auprès de l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial (COT) qui engage les EPCI membres à analyser l'exercice de leurs compétences suivant deux référentiels – Climat-Air-Énergie et Economie Circulaire – et à définir un plan d'actions correspondant. Ce projet a pour objectif de poursuivre ou engager des actions portées par les Communautés de communes, potentiellement appuyées d'autres acteurs du territoire, en faveur de la transition écologique. Les collectivités peuvent ensuite prétendre à une aide pour l'animation et la mise en œuvre des actions, variable en fonction de l'atteinte des objectifs.

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, s'articule en deux phases successives :

- une phase 1 d'une durée de 18 mois maximum : production d'un état des lieux, réalisation des audits Climat-Air-Energie et Economie Circulaire, définition d'un plan d'actions ;
- une phase 2 à l'issue de la phase 1 et jusqu'à fin 2026 : mise en œuvre des actions.

Les audits des actions déjà réalisées par la collectivité ont mis en lumière la contribution de l'ensemble des services, au quotidien dans l'exercice de leurs compétences, à la transition écologique. Terre d'Émeraude Communauté a ainsi obtenu les scores de :

- 13% sur le référentiel Climat-Air-Énergie ;
- 25% sur le référentiel Economie Circulaire.

Pour poursuivre l'engagement dans ce contrat en phase 2, Terre d'Émeraude Communauté doit s'engager à mettre en œuvre un plan d'actions visant une progression de ces scores, et ainsi atteindre :

- 25% sur le volet Climat-Air-Énergie ;
- 37% sur le volet Economie Circulaire.

Ce projet offre des opportunités de réalisation d'économies financières, de gain de cohésion inter-services et inter-collectivités, et d'efficacité de travail.

Le plan d'actions a été élaboré à partir :

- de la connaissance des actions déjà menées ou en projet ;
- d'ateliers de travail collectif entre agents et élus de Terre d'Émeraude Communauté, pour un premier travail d'organisation/priorisation/définition de grandes actions, en fonction de leur impact sur la transition écologique et de leur facilité de mise en œuvre ;
- d'ateliers de travail collectif entre agents et élus du territoire du Pays Lédonien, visant à identifier des sujets sur lesquels une coopération inter-EPCI était envisageable ;

- de sessions de travail thématiques « agent-élu référents » au sein de Terre d'Émeraude Communauté, afin de définir concrètement et prioriser les actions à poursuivre ou à mettre en place.

Ont également été pris en compte :

- les enjeux du territoire ;
- les moyens disponibles ;
- la correspondance des actions retenues avec les items des deux référentiels nationaux ;
- les recommandations des auditeurs.

Le plan d'actions, présenté en annexe, est composé de 6 orientations déclinées en 38 actions, et devra être mis en œuvre d'ici fin 2026.

Le financement de l'ADEME en phase 2 est conditionné à l'atteinte des objectifs de progression et sera variable en fonction des scores obtenus lors des audits finaux, réalisés en 2026.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 30 octobre 2023 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'engagement de Terre d'Émeraude Communauté dans la phase 2 du Contrat d'Objectif Territorial et le plan d'actions Climat-Air-Energie et Economie circulaire associé ;

**DE CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

